



## Démission + nouveau job ailleurs

Par **elthar**, le **20/07/2011** à **18:50**

Bonjour,

Je travaille en tant que cadre chez X où je viens de démissionner le 16 juillet par lettre avec AR. J'ai un préavis de 3 mois.

Mon nouvel employeur me veut au 12 septembre ce qui ne fera pas 3 mois et mon employeur actuel refuse pour l'instant de négocier.

Puis-je rejoindre mon nouvel employeur au 12 septembre quand même, en tant que cadre, donc à temps plein également ? Que lui dire s'il me demande si mon ancien employeur à bien réglé ma situation alors que ce n'est pas le cas... Quels sont mes risques... d'avance merci.

Par **pat76**, le **20/07/2011** à **18:55**

Bonjour

Les risques, sont que votre employeur actuel sera en droit de vous réclamer des dommages et intérêts et qu'il pourra également se retourner contre votre nouvel employeur.

Par **elthar**, le **20/07/2011** à **18:57**

Faudrait-il encore qu'il connaisse mon nouvel employeur... ce qui n'est pas le cas.

Par **citoyenalpha**, le **20/07/2011** à **19:13**

Bonjour

la réponse donnée est la réponse légale.

il vous appartient ensuite de prendre le risque même minime

Par **elthar**, le **20/07/2011** à **22:03**

Bonjour,

Merci pour vos réponses, je vais quand même essayer de négocier au mieux avec mon employeur actuel, j'espère trouver un accord...

Si des astuces ou d'autres précisions sur mon cas vous viennent, n'hésitez pas !!